

PARLIAMENTARY BILE

MATTHEW LEGGETT

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Au Royaume-Uni, les procédures parlementaires de la Chambre des communes sont extrêmement strictes quant aux propos et au langage que tout député a le droit de tenir. Toute déclaration peut être sanctionnée plus ou moins sévèrement par le président de la Chambre, le *Speaker*, s'il estime que son auteur ne respecte pas les procédures. Les députés, *Members of Parliament* ou *MPs*, tenant des propos jugés '*unparliamentary*', c'est-à-dire qui vont à l'encontre de la procédure selon le *Speaker*, risquent des sanctions plus ou moins sévères. Nous en citerons quelques exemples typiques avant d'observer quelques exemples de termes jugés acceptables par différents *Speakers* au cours des années, mais qui constituent, sans aucun doute, des insultes. Dans cette étude, nous examinerons les différents pouvoirs dont dispose le *Speaker* en cas de non respect de la procédure, puis nous verrons plusieurs cas de termes admis ou interdits, tout en essayant d'évaluer la gravité de l'insulte. Enfin, nous nous arrêterons sur un des personnalités célèbres à la Chambre des communes, un député respectueux de l'importance de la Chambre comme forum démocratique et législatif mais recordman, pendant toute la période de l'après-guerre, du nombre de suspensions : Dennis Skinner. Ce dernier est passé maître dans l'art de proférer des insultes tout en faisant semblant de ne pas enfreindre le règlement.

Le *Speaker* de la Chambre dispose de certains pouvoirs disciplinaires qu'il peut appliquer dans l'intérêt du respect de la procédure et pour assurer le bon déroulement du débat parlementaire. Grâce à plusieurs '*standing orders*', des clauses inscrites dans la procédure de la Chambre, il est en mesure de rappeler les députés à l'ordre, '*to call the House to order*'. Selon le '*Standing Order 42*', il peut couper court à tout discours qu'il juge soit trop long soit trop répétitif, pour pouvoir accorder du temps de parole à un autre député ou à un autre sujet. Si le comportement d'un député est considéré comme inacceptable, le *Speaker* peut citer le '*Standing Order 43*' et ordonner au responsable de quitter l'audience pour le restant de la journée. Ceci s'applique s'il estime que leur comportement ou leur langage sont '*unparliamentary*'. Au cas où le *MP* en question refusait d'obtempérer, le *Speaker* aurait recours au '*Standing Order 44*' lui permettant de « citer », '*to name*' le député. Ensuite, les députés présents dans la Chambre seraient invités à voter, afin de décider de l'éventuelle exclusion du *MP* récalcitrant. Si la majorité vote en faveur de l'exclusion, le député doit quitter tout de suite les locaux du Parlement. Sinon les autorités parlementaires pourraient avoir recours aux services du '*Serjeant of Arms*' pour l'évacuer par la force. Cette éventualité est un dernier recours, et il est rare de voir un député obligé de partir de cette façon. Pendant la période de suspension, déterminée par le *Speaker*, l'exclu ne perçoit pas de salaire.

Il est important d'expliquer deux points sur le déroulement des débats à la Chambre des communes. Contrairement à la plupart des législatures européennes, la Chambre des communes n'est pas un hémicycle, propice au débat pacifique et réfléchi, mais plutôt rectangulaire, où le gouvernement et l'opposition se trouvent assis face à face. Cette disposition géographique amène souvent à un climat de conflit où le débat se transforme en joute oratoire entre adversaires. Ceux-ci cherchent à marquer des points ou à blesser moralement la personne assise en face d'eux. A ce propos, j'utilise le terme blesser sciemment, car devant les bancs où siègent le gouvernement d'un côté, et ceux de l'opposition de l'autre, une ligne rouge au sol des deux côtés de la Chambre matérialise la séparation entre les deux camps, que les députés ne doivent pas franchir. La distance

entre les deux lignes rouges équivaldrait à celle de la longueur de deux épées, souvenir de l'époque où les parlementaires portaient tous une épée. Comme je viens de l'indiquer, de nos jours, les *MPs* se battent en duel avec comme seule arme leurs paroles et leurs idées et non plus une arme blanche, fort heureusement.

Autre fait important, les députés ne s'adressent jamais directement l'un à l'autre, mais plutôt au *Speaker*. Ainsi ils communiquent entre eux à travers le *Speaker*. La façon dont les députés s'appellent entre eux est aussi très formalisée, selon le statut du *MP* en question. Soit on l'appelle *the Right Honorable Member* (ou *Gentleman* ou *Lady*), s'il s'agit d'un député siégeant ou ayant siégé au Conseil Privé de la Reine. Soit, on parle de *the Honorable Member* (ou *Gentleman* ou *Lady*), cette deuxième catégorie comprenant tous les autres « simples » députés.

En ce qui concerne le discours et le comportement des députés, il faut souligner deux formulations qui sont impardonnables. Théoriquement, les membres de la Chambre étant considérés comme des gentlemen, ils se doivent de se comporter ainsi et d'employer un langage respectueux et correct. Ainsi, un *MP* n'a strictement pas le droit d'insinuer qu'un autre confrère présent à la Chambre est saoul, ce qui constituerait un affront à son honneur et à son intégrité, comme ce fut le cas en 1974 lorsqu'un député observa que le député en face semblait être légèrement en état d'ivresse "*[he had the] appearance of being slightly inebriated*". Cette observation, en toute apparence plutôt anodine, valut une réprimande à son auteur qui dut la retirer tout de suite. Notons que l'accusé n'était pas ivre, mais semblait l'être, une façon peut-être d'essayer de contourner la règle ou simplement d'exprimer une opinion personnelle, mais rien de trop méchant. Ceci nous montre qu'à la Chambre des communes, il faut respecter les règles du jeu.

Ceci est encore plus vrai lorsqu'on accuse un *MP* de mentir, ou même si on ne fait que l'insinuer. Il est difficile d'imaginer pire calomnie ou insulte, du moins en ce qui concerne la procédure. *Hansard*, la référence parlementaire britannique depuis 1801, qui publie un compte rendu quasi *verbatim* de tout débat et de tout échange qui a eu lieu à la Chambre depuis, abonde de cas où un député tenait de tels propos. Nous allons en étudier certains pour en juger l'ampleur et la portée. Voici une liste succincte d'accusations faites à la Chambre depuis le milieu du XIX^e siècle que différents *Speakers* ont qualifiées d'inadmissibles ou d'irrespectueuses.

Au XIX^e siècle, on trouve dans *Hansard* des reproches simples, tels que "*false*" (faux) en 1870, "*hardly credible*" (à peine croyable) en 1881, ou "*dishonest and hypocritical*" (malhonnête et hypocrite) en 1886. Au fur et à mesure que les années passent, on change de registre, car on décèle des critiques, plus directes et plus crues. En 1868, un parlementaire fustigea un confrère pour ses « combines », l'accusant de '*doing dodges*', une charge très grave exprimée dans un registre plus familier. En 1887, on entendit parler de '*foul calumny*' & '*gigantic falsehood*', « de viles calomnies » et de « mensonges gigantesques ». En 1888, le *Speaker* jugea inadmissible la raillerie suivante : '*flippant mendacity*', « de la mendacité désinvolte ».

Au XX^e siècle, les choses commencent à changer en ce qui concerne le langage employé par les parlementaires. On assiste à un ton et à des registres plus directs, peut-être dus à l'évolution des mœurs et du langage employé dans la société en général. Cela pourrait également s'expliquer par une autre évolution, celle des députés eux-mêmes. Les différentes réformes électorales et parlementaires votées entre 1832 et 1918 changèrent le profil type du *MP* tant par l'élargissement de l'électorat que le paiement des députés. Ceci aboutit à l'arrivée d'une nouvelle génération de parlementaires d'abord issus de la classe moyenne puis de la classe ouvrière et cela au détriment des fils de nobles et des riches propriétaires terriens. Bien sûr, le langage demeura civil et ne se vulgarisa pas en règle générale, mais dès le début du XX^e siècle, les députés semblent chercher à moins cacher leur avis derrière le langage de gentleman typique de l'ère victorienne. En voici quelques exemples : en 1914 un député se vit accusé d'avoir dit un '*infamous lie*', « un mensonge notoire », et même on fustigea un député pour avoir dit des '*abominable lies*', de « mensonges abominables ».

Dès les années 1930 on constate une nouvelle tendance plus crue : par exemple en 1932 on accusa un *Member* d'être un '*perverter of the truth*', de travestir la vérité. Au fur et à mesure des années, les propos tenus par les députés reflètent sans aucun doute une évolution linguistique dans la société britannique, traditionnellement considérée comme réservée. En effet, à partir des '*swinging 60s*', la décennie où on aurait commencé à briser tous les tabous, les reproches portent sur des actes frauduleux et sans ambiguïté aucune. On note le mot '*twister*', « escroc » en 1967, qui s'amplifie en '*arch confidence trickster*', « escroc par excellence » quelques années plus tard. À la même époque, un ministre fut accusé d'avoir trafiqué les chiffres, '*fiddling the figures*'. (Voir ci-dessus)

Citons ici un dernier exemple, datant de 1992 : après qu'un député eut accusé un membre du gouvernement de mentir et de raconter des histoires, '*telling porkies*', le *Speaker* l'interrompt. Il expliqua qu'il n'avait pas compris ce terme quelques jours auparavant, lorsqu'un autre député l'eut prononcé. Puis, après avoir consulté son dictionnaire, il comprenait enfin le sens de ce terme argotique et le jugeait inadmissible : '*I think we will not have that word. It escaped my notice last week. I had to look it up in the dictionary, but now I know what it means the hon. Member should please withdraw it.*' Ici les termes '*pork pie*', '*porky pie*' ou tout simplement '*porky*' constituent une rime en argot avec le verbe et le nom '*lie*', signifiant mentir ou un mensonge. Il est plutôt amusant de noter à la fois la naïveté du *Speaker* qui ne reconnaissait pas un terme très courant, ainsi que la politesse formelle de son intervention.

On peut également noter que parfois des accusations de mensonges échappent à la vigilance du *Speaker*. Ceci s'explique peut-être par le fait que ce dernier n'a pas entendu l'insulte ou tout simplement qu'il ne l'a pas comprise en tant que telle, comme dans l'exemple précédent. Prenons trois exemples, en commençant par l'année 1946, lorsqu'un député déclara que les propos d'un membre de l'opposition étaient '*devoid of any truth*', 'dénué de toute vérité'. Il le traitait donc de menteur, mais ne subit aucune sanction de la part de la présidence. Quelques années plus tard, un *MP* accusa un ministre d'avoir trafiqué les chiffres concernant l'état de l'économie, '*[he was] cooking the figures*', mais personne n'intervint pour le réprimander. Il se produisit la même chose en 1988, lorsqu'un député s'en sortit indemne après avoir dénoncé '*[the] shameless lack of candour*', le manque de franchise sans vergogne d'un de ses confrères.

Après ces exemples anonymes, prenons maintenant le cas concret d'un récidiviste renommé, Dennis Skinner. Ancien mineur et syndicaliste d'extrême gauche, il fut élu député dans la circonscription minière de Bolsover en 1970. Il se fit vite connaître à la Chambre pour ses convictions politiques, pour sa ténacité et son franc-parler, ainsi que ses attaques acerbes contre ce qu'il considérait comme le pire des maux, le capitalisme thatcherien. Il obtint le surnom de « *Beast of Bolsover* », en référence à ses attaques sauvages.

En novembre 1979, lors d'un débat houleux sur le secteur public et les réductions budgétaires proposées par le gouvernement Thatcher, Skinner prit la parole. Il somma le Ministre de la santé ainsi que le gouvernement de mettre fin à ce qu'il considérait comme une politique néfaste, citant un hôpital spécialisé situé dans sa circonscription :

“Will he reverse the decisions that seem to have been made and keep this and other hospitals open? Or will he, and the squalid bunch on the Conservative Benches, headed by Britain's No. 1 lady terrorist, carry on with this closure programme, inflicting death and injury on those on the nation's hospital waiting list this winter?”

Traiter les membres du gouvernement d'une bande ignoble ou sordide sans être rappelé à l'ordre par la présidence de la séance semble être incroyable, mais on reste bouche bée lorsqu'on entend un député traiter la chef du gouvernement de « terroriste » responsable de la mort de patients.

En février 1997, lorsque le Premier ministre, John Major, se vanta de la réussite de la politique gouvernementale en matière de création d'emplois, Dennis Skinner l'interrompit abruptement

ainsi : “*Fiddled figures, and 4 million out of work*”, c’est-à-dire « des chiffres trafiqués et 4 millions de chômeurs ».

Toutefois, Dennis Skinner a été suspendu d’une séance de la Chambre à plusieurs reprises. Ce fut notamment le cas en 2005, lorsqu’il répondit à George Osborne, porte-parole de l’Opposition en matières économiques, qui avait déploré le faible taux de croissance annuelle annoncée par le Chancelier de l’Échiquier.

“in the 1970s and a lot of the 1980s, we would have thanked our lucky stars in the coalfield areas for growth of 1.75 per cent. The only things growing then were the lines of coke in front of boy George and the rest of them.”

Ceci est une référence à des révélations dans la presse tabloïde accusant Osborne d’avoir consommé de la cocaïne et d’avoir eu des rapports homosexuels pendant qu’il était pensionnaire de l’école prestigieuse d’Eton. Boy George est le nom d’un chanteur gay et cocaïnomane célèbre dans les années 1980. Le *Speaker* somma Dennis Skinner de revenir sur sa déclaration, mais ce dernier refusa d’obtempérer. Il affirma que ce qu’il avait dit était forcément vrai puisqu’il l’avait lu dans *The News of the World*, hebdomadaire connu pour ses scoops à sensation surtout en matière de scandales sexuels, mais cela n’empêcha pas le *Speaker* de le suspendre.

En février 1983, le gouvernement Thatcher proposa une loi interdisant aux fonctionnaires travaillant dans un centre de surveillance militaire, GCHQ, d’adhérer à un syndicat, pour des raisons de sécurité nationale. Les syndicats et l’opposition travailliste portèrent plainte contre cette législation jugée discriminatoire et eurent gain de cause. Le gouvernement fit appel auprès de la Court d’Appel et en attendant le jugement de la cour, un débat parlementaire sur le projet de loi eut lieu amenant à de vifs échanges. À cette occasion, Dennis Skinner accusa la Premier ministre elle-même de tentative de corruption à l’encontre des syndiqués et éventuellement des juges de la cour d’appel :

“As the whole thing began because the Prime Minister was prepared to bribe trade unionists to forgo their union activities when she took action against GCHQ, and as the stakes are now extremely high because if the matter went the wrong way in the Court of Appeal it could lead to her resignation as Prime Minister, how can we be sure that she will not go to the extent of bribing the judges who are to take the decision?”

Le *Speaker* pria immédiatement Dennis Skinner de retirer cette accusation qu’il jugea plus que diffamatoire et le suspendit de la Chambre après qu’il eut refusé de céder à sa demande.

En novembre 1984, il traita David Owen, chef du parti Social Democrat Party, de ‘*pompous sod*’, « connard pontifiant ». Lorsque le *Speaker* le somma de retirer cette insulte, Skinner accepta de retirer le mot ‘*pompous*’ et par conséquent il fut suspendu de la séance.

Comme nous l’avons vu, la procédure parlementaire est très stricte en ce qui concerne le comportement et les propos tenus par les *Members of Parliament*. Ceux-ci se doivent de respecter leurs paires et de ne pas porter certaines accusations considérées comme allant à l’encontre du savoir faire et du respect. Tout ceci nous rappelle les ‘*gentlemen’s clubs*’ si convenables, créés aux XVIII^e et XIX^e. Toutefois, malgré ces conventions de bon comportement, ce club exclusif a souvent été la scène d’échanges parfois brutaux et à la limite de la politesse. Le ton semble avoir baissé et les accusations les plus basses, assimilables à des insultes ont été proférées. Le cas de Dennis Skinner nous sert d’exemple parfait, car certaines de ses attaques relèvent des pires calomnies injurieuses, qui parfois lui ont valu la colère du *Speaker*, alors que d’autres diatribes violentes ne semblent avoir dérangé personne. On peut conclure qu’à la Chambre des communes, on a intérêt à respecter l’ordre établi par la procédure et placé sous la vigilance du *Speaker*, mais que celui-ci peut laisser passer une insulte, même grave, soit par inadvertance, soit par ignorance, soit par désir de ne pas trop perdre de temps en sanctionnant des rebelles spécialisés en la matière.

BIBLIOGRAPHIE

Site web

Les citations données dans le texte proviennent du site de Hansard,
<http://hansard.millbanksystem.com>.

Livres

HIGGLE Jennifer, (1997). *The Little Book of Venom, a Collection of Historical Insults*, Londres, Contemporary Books,

KNIGHT Greg, (1993). *Parliamentary Sauce*, Londres, Robson Books.

KNIGHT Greg, (1998). *Right Honourable Insults*, Robson Books, 2^e éd.

LEACH Maria, (1996). *The Ultimate Insult*, Londres, Carroll & Graf,

PARRIS Matthew, (1995). *Scorn With Extra Bile*, Londres, Penguin, 2^e éd.

PAXMAN Jeremy, (2003). *The Political Animal*, Londres, Penguin.